QUELLE EST VOTRE OPINION AU SUJET DU MARIAGE AL-MISYAR AINSI QUE DANS LA LÉGISLATION ISLAMIQUE ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Mariage & divorce

Quelle est votre opinion au sujet du mariage al-misyar ainsi que dans la législation islamique ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 39

Question :
Qu'Allah soit bienfaisant envers vous. Un autre questionneur a écrit au sujet du mariage al-misyar, quelle est votre opinion à son sujet ainsi que dans la législation islamique ?

Réponse :

Nous ne le conseillons pas, car les intérêts du mariage légiféré ne résultent pas de celui-ci. Il ne consiste qu'à l'assouvissement du désir. Il n'a pas autorité sur son épouse, elle n'habite pas avec lui dans sa maison et s'ils ont des enfants, ils seront loin de lui et de sa surveillance. Les objectifs du mariage ne sont alors pas atteints par celui-ci, nous le conseillons donc pas.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : alfawzan.af.org.sa/node/13734